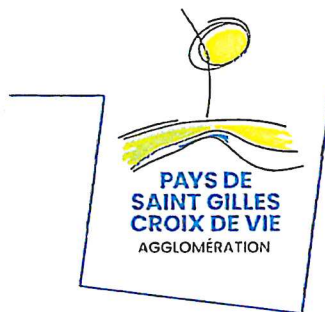




République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 31

DELIBERATION
n° 2026 - 02 - 05

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 05 MARS 2026

ID : 085-200023778-20260303-DL2026_02_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 février, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Dominique BRET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Patricia ROUVREAU, Sylvie MORNET, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphane JACOMINO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Olivier ROBIC, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Jean SOYER / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Sylvie MORNET à Catherine GALAND / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Vincent PIPAUD à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL / Evelyne CHAUVEL à Jean-Yves LEBOURDAIS.

Thomas PERROCHEAU est désigné secrétaire de séance.

**AP/CP : réajustement des crédits de paiement
2026**



Les membres du Conseil Communautaire sont informés qu'il y a lieu de recalculer les Autorisations de Programmes (AP) mises en place aux cours des exercices précédents.

8 autorisations de programmes sont en cours de validité.

Il s'agit de :

Budget Principal :

- AP 16 Bâtiment administratif
- AP 17 Pistes cyclables
- AP 18 Eaux pluviales urbaines
- AP 19 Perré de Saint Gilles Croix de Vie
- AP 20 Ouvrages d'art
- AP 21 SCoT PLUi-H
- AP 22 Soutien à l'Habitat

Budget Annexe Assainissement :

- AP 1 Station d'épuration Givrand

Les crédits de paiement de ces Autorisations de Programmes sont inscrits au Budget Primitif 2026, selon le détail ci-dessous :

† Budget Principal :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16 Bâtiment siège administratif

Date d'ouverture de l'AP n° 16 : 2021 (délibération du 8 avril)

Montant initial : 1 500 000 €

Montant révisé : 4 370 000 € (délibérations du 7 avril 2022, 13 avril 2023 et 11 avril 2024).

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 16 serait la suivante :

AP n° 16 - Opération 111	Montant de l'opération	Crédits de paiement de fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Bâtiment siège administratif	4 370 000 €	3 636 971,78 €	520 000,00 €	213 028,22 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 17 Pistes cyclables

Date d'ouverture de l'AP n° 17 : 2021 (délibération du 30 septembre)

Montant initial : 4 180 000 €

Le programme de réalisation des pistes cyclables nécessite d'ajuster le montant de l'opération à 6 452 000 €.

La répartition des crédits de l'Autorisation de Programme n° 17 serait la suivante :

AP n° 17 - Opération 206	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Pistes cyclables	6 452 000 €	3 882 487,51 €	1 217 040 €	1 352 472,49 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 18 Eaux pluviales urbaines

Date d'ouverture de l'AP n° 18 : 2021 (délibération du 30 septembre)

Montant initial : 4 430 645 €

Montant révisé : 14 077 079,52 € (délibérations du 7 avril 2022, 22 juin 2022 et 13 avril 2023).

La répartition des crédits de l'Autorisation de Programme n° 18 serait la suivante :

AP n° 18 - Opération 720	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026
Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	10 479 217,30 €	3 130 294,00 €	467 568,22 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 19 Perré de Saint Gilles Croix de Vie

Date d'ouverture de l'AP n° 19 : 2023 (délibération du 6 avril)

Montant initial : 3 000 000 €.

Des travaux de rénovation du Perré de la grande plage de Saint Gilles Croix de Vie doivent être entrepris prochainement et que s'étaleront sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à environ 3 000 000 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 19 serait la suivante :

AP n° 19 - Opération 721	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030
Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000 €	15 120 €	60 000 €	500 000 €	950 000 €	950 000 €	524 880 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 20 Ouvrages d'art

Date d'ouverture de l'AP n° 20 : 2023 (délibération du 6 avril)

Montant initial : 2 829 400 €.

Des travaux de rénovation des ouvrages d'art présents sur les voiries intercommunales et sur le parcours du vélo-rail doivent être entrepris et s'étaleront sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à environ 2 829 400 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 20 serait la suivante :

AP n° 20 - Opération 209	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
Ouvrages d'art	2 829 400 €	11 880 €	1 000 000 €	1 443 100 €	374 420 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 21 SCoT PLUi-H

Date d'ouverture de l'AP n° 21 : 2024 (délibération du 6 juin)
 Montant initial : 830 000 €.

Une mission d'étude pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme d'habitat est en cours. Celle-ci s'étalera sur plusieurs exercices. Le coût est estimé à 830 000 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 21 serait la suivante :

AP n° 21 - Opération 108	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
SCoT PLUi	830 000 €	252 550,35 €	220 000,00 €	220 000,00 €	137 449,65 €

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 22 Soutien à l'habitat

Date d'ouverture de l'AP n° 22 : 2025 (délibération du 3 avril)
 Montant initial : 7 661 174 €.

Lors du Conseil Communautaire du 27 février 2025, la signature du Pacte Territorial de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) a été approuvée s'étalant sur la période 2025-2029. Le coût estimé des aides à l'amélioration de l'habitat, à l'accession à la propriété et à la production de logements locatifs sociaux est estimé sur la période à 7 661 174 €.

La répartition des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme n° 22 serait la suivante :

AP n° 22 - Chapitre 204	Montant de l'opération	Crédits de paiement consommés à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
Soutien à l'habitat	7 661 174 €	1 821 613 €	1 118 500 €	1 640 000 €	1 640 000 €	1 441 061 €

BILAN DES CREDITS DE PAIEMENT

BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2026

† Budget Principal :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030
N°16 - Bâtiment siège administratif	4 370 000,00 €	3 636 971,78 €	520 000,00 €	213 028,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°17 - Pistes cyclables	6 452 000,00 €	3 882 487,51 €	1 217 040,00 €	1 352 472,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	10 479 217,30 €	3 130 294,00 €	467 568,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €	15 120,00 €	60 000,00 €	500 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	524 880,00 €
N°20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €	11 880,00 €	1 000 000,00 €	1 443 100,00 €	374 420,00 €	0,00 €	0,00 €
N°21 - SCOT PLUIH	830 000,00 €	252 550,35 €	220 000,00 €	220 000,00 €	137 449,65 €	0,00 €	0,00 €
N°22 - Soutien à l'habitat	7 661 174,00 €	1 821 613,00 €	1 118 500,00 €	1 640 000,00 €	1 640 000,00 €	1 441 061,00 €	0,00 €
TOTAL	39 219 653,52 €	20 099 839,94 €	7 265 834,00 €	5 836 168,93 €	3 101 869,65 €	2 391 061,00 €	524 880,00 €

† Budget Annexe « Assainissement Régie » :

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 1 Station d'épuration Givrand

Date d'ouverture de l'AP n° 1 : 2018 (délibération du 20 décembre)

Montant initial : 36 500 000 €

Montant révisé : 43 000 000 € (délibérations du 4 avril 2019, du 8 décembre 2022 et du 5 octobre 2023).

La répartition des crédits serait la suivante :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
AP n° 1 - Station d'épuration Givrand	43 000 000,00 €	42 370 589,03 €	462 800,00 €	166 610,97 €

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-3 et R.2311-9,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BICB-372 du 12 juin 2025,

Vu le BP 2026,

Vu la délibération n° 2025-06-10 du 17 décembre 2025 relative aux Autorisations de Programmes,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 février 2026,

Vu le rapport,

Considérant que les projets présentés ci-avant nécessitent un programme pluriannuel des dépenses d'investissement,

Considérant que le recours aux AP CP permet d'adapter les engagements budgétaires aux besoins réels des projets,

Considérant les plans de financement respectifs des différents projets et leurs échéanciers,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de fixer le montant des crédits de paiement 2026 et suivants comme présentés au rapport :

- pour les AP n° 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 sur le Budget Principal
- pour l'AP n° 1 sur le Budget Annexe Assainissement Régie ;

Article 2 : d'autoriser l'inscription des crédits au Budget Primitif 2026 ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à exécuter les Autorisations de Programme ci-dessus visées dans la limite des crédits inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thomas PERROCHEAU

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 MARS 2026
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 MARS 2026

Givrand, le 5 mars 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.